

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / N°67

Demande d'un crédit d'études relative à la suppression de l'agitation dans le port ouest par forte bise

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup Susete Ulliel, Rapportrice
Messieurs	Edouard Dubuis Christian Joly Federico Rapini, Président Alexandre Sobredo

s'est réunie le 23 mars 2026 pour examiner le préavis susmentionné. Madame la Syndique Monique Choulal Pugnale a assisté à la première partie de la séance pour informer et répondre aux questions de la Commission, qui la remercie pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Préambule

Le port Ouest de Rolle, reconstruit en 2017, présente des problèmes d'agitation de la houle à l'intérieur du bassin portuaire, affectant le confort et la sécurité des embarcations. La Municipalité veut donc réaliser une étude, réalisée par le même bureau d'ingénieurs qui a élaboré et suivi les transformations du port, pour identifier des solutions d'amélioration.

Une étude préliminaire a permis de comparer plusieurs variantes d'intervention, notamment sur le quai des voiles latines.

Discussion

La Commission s'interroge sur la pertinence de recourir au même bureau d'ingénieurs ayant réalisé les travaux sur le port il y a moins de dix ans. Mme la Syndique a indiqué que le nombre de bureaux spécialisés dans ce type d'interventions est très limité. En outre, la connaissance du dossier constitue un avantage.

Le Cofin se demande également si le projet initial ne présentait pas des défauts de conception ou de réalisation pouvant engager la responsabilité du bureau d'ingénieurs, donc un dédommagement de sa part. Le délai pour annoncer un défaut caché est de cinq ans maximum, a expliqué Mme la Syndique, l'échéance est donc largement dépassée. Et il est peu vraisemblable que la Commune puisse bénéficier d'un geste commercial sur la facture finale.

La Commission, au vu des remarques ci-dessus, recommande un suivi particulièrement attentif des propositions du bureau d'ingénieur et de leurs implémentations.

Plus généralement, la Commission considère qu'il est plus judicieux d'engager des dépenses qui seront financées par les usagers du port afin de préserver l'investissement consenti par la Commune, faute de quoi l'infrastructure risquerait de se dégrader prématurément.

Suite à l'adoption du nouveau règlement du port, la Commission souhaite que le fonds de réserve soit suffisamment alimenté, notamment par une augmentation des taxes si nécessaire, afin de faire face à d'éventuelles dépenses importantes liées au port

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à **l'unanimité** que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis municipal 2021-2026 / N°67 du 25 février 2026,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 112'300.- concernant les études pour la suppression de l'agitation dans le Port Ouest par forte bise ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 63101.529016 « Etude suppression de l'agitation au port Ouest PM67/21-26 » ;
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui offre les conditions les plus avantageuses :

Au nom de la Commission :

Le Président

La Rapporteuse

Federico Rapini

Susete Ulliel

Rolle, le 27 avril 2026